



Améliorer la biodiversité

INDICATEUR ET CIBLE 2030

Doubler les superficies agricoles aménagées (bandes riveraines élargies et haies brise-vent) favorables à la biodiversité

FRÉQUENCE DE SUIVI : TOUS LES TROIS ANS

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : 2019

Explication de l'indicateur

- Les bandes riveraines élargies et les haies brise-vent sont notamment favorables aux organismes offrant des services écologiques aux entreprises agricoles (pollinisateurs, chauves-souris, etc.) et à la protection ou à l'amélioration des habitats d'intérêt (rives, étangs, etc.).
- Les bandes riveraines élargies aménagées et naturelles ainsi que les haies brise-vent végétales en milieu agricole ont été ciblées puisque leur aménagement est accessible et qu'elles sont connues des productrices et producteurs agricoles.
- Cet indicateur ne tient pas compte des bandes riveraines d'une largeur de trois mètres et moins. Pour être considérées, les bandes riveraines doivent s'étendre sur une largeur qui excède les exigences de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Pertinence de l'indicateur par rapport à d'autres objectifs ou enjeux spécifiques du Plan d'agriculture durable 2020-2030

- Améliorer la santé et la conservation des sols (érosion éolienne)
- Améliorer la qualité de l'eau
- Protection de la santé et de la sécurité des productrices et producteurs agricoles (dérive des pesticides)
- Changements climatiques – Adaptation aux impacts des changements climatiques



Évolution de l'indicateur

- Depuis le milieu des années 1980, entre 300 et 500 kilomètres de haies brise-vent sont implantés chaque année, principalement en agriculture (Baets et al., 2007)*.
- Il existe peu de documentation à propos de l'aménagement de bandes riveraines élargies sur le territoire québécois.
- Selon les données disponibles, les superficies totales pour ces deux types d'aménagements étaient estimées à 5 000 hectares en 2019.
- Au cours de la prochaine année, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entreprendra des travaux pour préciser l'état initial des haies brise-vent par rapport aux bandes riveraines élargies.

Défis

La perte de superficies ayant un bon potentiel agricole représente un frein aux aménagements favorables à la biodiversité. À cet effet, la sensibilisation accrue des productrices et producteurs agricoles à l'importance de la biodiversité en milieu agricole et aux bénéfices des bandes riveraines élargies et des haies brise-vent s'avère nécessaire.

Référence :

* Baets, N., Gariépy, S. et Vézina, A. (2007). Le Portrait de l'agroforesterie au Québec. Gouvernement du Canada